



جماعة سلا
ⵜⴰⵎⴻⵏⴰⵢⵜ ⵏ ⵙⴻⵍⴻ
Commune de Salé

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL « SALA NOUR »



22 septembre 2016

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

★ La création de la Société de Développement Local « Sala Noor » est le résultat d'un partenariat public-privé (PPP), entre la Commune Urbaine de Salé, la société OKSA-Maroc et la Société d'Investissements Energétiques (SIE).

★ « Sala Noor » est désormais l'acteur chargé de la gestion du service d'éclairage public à Salé.

Son principal objectif :

★ garantir, à budget maîtrisé, un service de qualité respectant les exigences de sécurité des biens et des personnes et de valorisation économique et touristique de la ville.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Son principal objectif :

- ★ garantir, à budget maîtrisé, un service de qualité respectant les exigences de sécurité des biens et des personnes et de valorisation économique et touristique de la ville.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Contexte :

- ★ Un contexte national faisant de l'efficacité énergétique, une priorité nationale (MASEN, IRESEN, SIE...)
- ★ Un contexte juridique offrant la possibilité de création des SDL (article 36 de la charte communale).
- ★ Un contexte local caractérisé par : _____
- ★ Une consommation avoisinant les 35 Gwh.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Contexte :

- ★ Le poids de la facture énergétique dans le budget de la Commune Urbaine de Salé ($\approx 30\%$ des recettes de la Commune)
 - ★ L'adhésion de Salé aux programmes et conventions à portée énergétique (programme européen SURE , la convention des maires,
-

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Etat des lieux avant la création de Sala Nour:

- ★ Niveau d'éclairement faible (ou fort) notamment au niveau de l'éclairage de proximité . (absence d'études photométrique, l'intervention des élus pour l'éclairage de leur quartier,))
- ★ * Insuffisance en matière d'investissement au niveau de l'éclairage public
- ★ Absence de main d'œuvre qualifiée
- ★ Facture énergétique non maîtrisée
- ★ Absence de données statistiques relatives au réseau d'EP et d'évaluation des besoins réels .

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Objectifs du projet :

- ★ Garantir la qualité d'éclairage public à Salé ;
- ★ Rénover les installations d'éclairage public de la ville.
- ★ Elargir le réseau et généraliser l'éclairage public à l'ensemble du territoire Urbain de Salé.
- ★ ~~Atteindre un taux de disponibilité de 90% (au lieu de 70% actuellement).~~

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Objectifs du projet :

- ★ Alléger l'impact de la facture énergétique sur le budget Communal (en consommation et en maintenance).
- ★ Mettre en place une maintenance préventive et curative garantissant des équipements maintenues dans des conditions techniques et économiques optimales.
- ★ Instaurer une gestion permettant de limiter les risques liés aux sinistres et aléas.

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Historique :

- ★ > Octobre 2011 : approbation, par le conseil de la ville, de la création de la SDL pour la gestion de l'éclairage public à Salé ;
- ★ > Juillet 2013 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour le choix du gestionnaire technique ;
- ★ > Septembre 2013 : choix de la société Oksa-Maroc en tant que partenaire technique du projet ;
- ★ > Décembre 2013 : approbation, par le conseil de la ville, du contrat de gestion du service d'éclairage public à Salé par de la SDL « Sala Noor »

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Historique :

- ★ > Mai 2014 : signature du contrat de gestion par les partenaires et par l'autorité de tutelle ;
- ★ > Juillet-novembre 2014 : recensement des équipements du réseau d'EP existants ;
- ★ > 25 novembre 2014 : présentation des résultats du recensement et de l'approche de Sala Noor pour la gestion de l'éclairage public à Salé ;
- ★ > 15 janvier 2015 : lancement officiel du projet.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Intérêts du projet :

- ★ > Adhérer à la politique nationale en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergie nouvelles ;
- ★ > S'ouvrir sur le secteur privé dans la gestion locale ;
- ★ > Rendre plus professionnelle la gestion d'éclairage public ;
- ★ > Améliorer la qualité des services rendus ;
- ★ > Libérer des ressources communales humaines et matérielles qui peuvent être affectées à d'autres tâches et services.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Les Apports de la SDL Sala Nour

- ★ Profiter du savoir faire du secteur privé et de son apport capitalistique dans le cadre d'un partenariat Public-Privé (PPP)
- ★ Réaliser une économie d'énergie et une réduction du dégagement du CO₂ par la mise en place de lampes LED.
- ★ * Assurer une gestion informatisée du réseau d'éclairage public .
- ★ Assurer une gestion informatisée des réclamations .
- ★ * Améliorer l'entretien et la maintenance de l'éclairage public .
- ★ * Ajuster le niveau d'éclairement

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Les partenaires :

- ★ > La Commune Urbaine de Salé en tant qu'autorité contractante ;
- ★ > La Société OKSA-Maroc en tant que partenaire technique (gestionnaire technique) ;
- ★ > ~~La société SIE en tant que partenaire financier.~~

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

L'actionnariat :



GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

L'éclairage public à Salé en chiffres :

- ★ L'actuel réseau d'EP :
 - ★ • Candélabres = 32.134
 - ★ • Lampadaires = 34.859
 - ★ • Armoires d'éclairage = 652
-

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Moyens mobilisés par Sala Noor :

- ★ 01 Directeur d'opérations.
- ★ 02 Ingénieurs.
- ★ 15 Techniciens Spécialisés en E.P (07 équipes).
- ★ 02 Conducteurs de travaux.
- ★ 06 Camions-nacelles
- ★ 03 voitures utilitaires (Pick Up)

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Le volume de consommation :

- ★ Consommation annuelle théorique = 32.592.505 Kwh.
 - ★ Consommation annuelle réelle = 30.000.000 Kwh.
 - ★ Estimation de la facture annuelle = 34.222.130 DHs
-

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

- Difficultés rencontrées :

- ★ Absence d'un recensement du Patrimoine d'EP
- ★ diverses anomalies touchant le mobilier d'EP notamment les coffrets .
- ★ absence d'étude photométrique .

- Actions mises en place pour les surmonter :

- ★ Recensement et diagnostic du Patrimoine :
- ★ paramétrage de base des données (définition des besoins)
- ★ mise en place d'un système d'information géographique (pac Web) télégestion du patrimoine .

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

_Prérogatives des parties contractantes et mode de financement :

* **la SDL assure :**

- ★ mission de conseil technique aux opérations de réception des travaux réalisés par tiers
- ★ mission de maitre d'œuvre pour le compte de la Commune et à la demande de cette dernière
- ★ relation avec les usagers par le biais d'un téléphone vert .
- ★ l'établissement du projet d'EP définissant pour chaque position le mobilier nécessaire
- ★ fourniture , transport , stockage , du matériel .
- ★ réparation des dommages et exécution correcte du contrat

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

_Prérogatives des parties contractantes et mode de financement :

* **la SDL assure (suite) :**

- ★ l'apport de l'investissement nécessaire en matériel et personnel qualifié
- ★ 8- la gestion de l'énergie c'est-à-dire le suivi de la consommation avec le délégataire sur place .
- ★ 9- changement du 1/3 des luminaires existants par des luminaires LED
- ★ 10 – établir les rapports d'exploitation .

* **la Commune assure :**

- la juste rémunération de la SDL pour les prestations qu'elle accomplit .

les montants annuels sont versés pour le compte de la SDL .

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA SDL

Gouvernance :

- ★ Création d'une structure de contrôle chargée de suivi des prestations et travaux réalisés par Sala Noor



